Le MONTFARVILLAIS

2e semestre 2026 - n° **49**



Le mot du Maire

En Mars, vous nous avez confié la gestion de notre village, mon équipe et moi-même tenions à vous remercier de cette confiance que vous nous avez accordée, même si le changement du mode électoral a désorienté certains d'entre vous.

Cette période a déjà été riche en décisions et organisations diverses telles que la mise en place des commissions, délégations ou représentations parmi nos différents syndicats. Nous avons exprimé notre position au sein de notre communauté d'agglomération et répondu comme il se devait aux manifestations officielles ou culturelles. Autour de moi, une équipe composée de conseillers connus pour la plupart d'entre vous et de 3 adjoints dont c'est le premier mandat et qui apportent encore un peu plus de jeunesse au sein de l'équipe municipale. Des adjoints, novices certes, mais avec la volonté d'apprendre et de faire, et même s'ils doivent parfois jongler avec la gestion de leur vie de famille ou professionnelle, leur envie de s'investir pour la commune est bien présente et je les en remercie.

Dans la continuité de l'équipe précédente, nous avons conscience des actions à mettre en œuvre sur cette mandature, église, école…, j'en profite pour remercier Jean-Marie Rocques pour son engagement et son investissement durant son mandat, notamment pour le projet à venir de la restauration de l'église. Grâce à son travail sur ce dossier, dossier que j'ai humblement repris après lui, le préfet de la Manche nous a accordé, par arrêté, une dérogation nous permettant de bénéficier d'un taux de 95 % de subventions sur le montant des travaux H.T., au lieu de 80 %.

Nos finances sont saines, certes, mais la période actuelle est pleine d'incertitudes que cela soit au niveau international ou national, et entre hausses des dépenses et baisse des dotations, il nous faudra bien planifier nos priorités. Conformément à nos engagements, nous continuerons l'entretien de notre commune, voirie, bâtiments, cimetières, espaces verts, avec la volonté de mettre en face de notre budget, des choix d'actions pragmatiques et utiles, avec la volonté d'apporter le mieux vivre ensemble que vous êtes en droit d'attendre, avec cohérence et dialogue.

Parce-que nous avons le privilège de vivre dans un petit village, la proximité possible entre toute l'équipe municipale et les Monfarvillais est une réalité que nous souhaitons partager au quotidien.

INFOS MAIRIE

Mairie
2 rue es Pailles 50760 MONTFARVILLE
Tél. 02.33.54.05.74
Courriel : **mairie@montfarville.fr**
Site internet : **www.montfarville.fr**

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15

Permanences Elus
Dominique MARTIN, Maire : lundi
Margot LUKOWSKI, 1re Adjointe : mercredi
Jean-Luc LAMACHE, 2e Adjoint : vendredi
Véronique LYTWYN, 3e Adjointe : jeudi
Le mardi sur rendez-vous

Agence Postale Communale
Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15
et le samedi de 9h30 à 12h00
Tél. 02.33.44.31.29 *(cf. article p.3)*

Bibliothèque
Lundi	de 17h00 à 19h00
Mercredi	de 10h00 à 12h00
Vendredi	de 17h00 à 19h00
Samedi	de 10h00 à 12h00

Recensement militaire
Les jeunes gens âgés de 16 ans sont tenus de se faire recenser en Mairie, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Déchetterie - Anneville-en-Saire
Jours et heures d'ouverture
du 1er avril au 30 septembre :
du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
du 1er octobre au 31 mars :
lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
fermeture les dimanches et jours fériés.

Conteneurs verre
Les conteneurs verre sont situés Rue es Pailles et Rue de Landemer.

Déclaration de meublés et chambres d'hôtes
www.declaloc.fr
ou en vous rendant en Mairie

Ramassage des encombrants
Un ramassage des encombrants aura lieu sur la commune le :
Lundi 09 novembre 2026
Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie.

Calendrier de la collecte des déchets ménagers et des emballages et papiers, du 07 octobre 2026 au 24 février 2027

S.41	Mercredi 07 octobre
S.42	Mercredi 14 octobre
S.43	Mercredi 21 octobre
S.44	Mercredi 28 octobre
S.45	Mercredi 04 novembre
S.46	Mercredi 11 novembre
S.47	Mercredi 18 novembre

S.48	Mercredi 25 novembre
S.49	Mercredi 02 décembre
S.50	Mercredi 09 décembre
S.51	Mercredi 16 décembre
S.52	Mercredi 23 décembre
S.53	Mercredi 30 décembre
S.01	Mercredi 06 janvier

S.02	Mercredi 13 janvier
S.03	Mercredi 20 janvier
S.04	Mercredi 27 janvier
S.05	Mercredi 03 février
S.06	Mercredi 10 février
S.07	Mercredi 17 février
S.08	Mercredi 24 février

Côté Travaux

Chaque année, la municipalité réalise des travaux de voiries, donc cette année et comme prévu dans la fin de la mandature précédente c'est une portion de la rue des Roches qui a fait l'objet d'une réfection de son enrobé. Une portion seulement oui, car la mauvaise surprise du moment, c'est que portés par les évènements au Moyen-Orient, les devis ont subi une augmentation de plus de 25 %, et cela même en faisant marcher la concurrence au niveau des entreprises, et comme nous ne savons pas de quoi demain sera fait il nous faut rester raisonnables dans nos investissements annuels. Pour alléger un peu la facture, nous ferons, comme chaque année et cela depuis 4 ans, appel au fonds de concours de la communauté d'agglomération du Cotentin qui pourra nous soutenir à hauteur de 40 % du montant des travaux HT.



Les travaux d'entretien sur les chemins, vus en commission et avec les agriculteurs concernés et que nous aurions dû faire fin 2025 ont été finalisés, la météo cette fois a été plus clémente.

De nombreuses incivilités ont encore eu lieu sur la commune, boîtier du défibrillateur de la salle polyvalent cassé, lampadaire heurté par un camion ou engin de chantier, toilettes communales souillées… Encore des dépenses contraintes et inutiles dont la commune se passerait bien.

Un rapport sur l'installation électrique de l'église a été demandé par la commission sécurité de la sous-préfecture, la société APAVE s'est chargée de ce contrôle, qui n'a pas décelé de défaillance majeure.



Une deuxième étude d'impact de nuisances sonores a été effectuée à la salle polyvalente. Au vu des résultats, un nouveau limiteur acoustique doit être installé, et ainsi répondre aux paramètres de réglages requis préconisés par l'Agence Régionale de la Santé.

Jean-Luc LAMACHE



Les membres de l'équipe municipale de gauche à droite :
Françoise Leterrier - Jean-Claude Ledoublée - Claude Ledoublée - Jocelyne Rocques - Martine Léger - Henry Delaplace - Véronique Lytwyn, 3e Adjointe - Virginie Godan - Yvann Delaplanque - Dominique Martin, Maire - Paul Gouverneur - Jennifer Degueul - Margot Lukowski, 1re Adjointe, Jean-Luc Lamache, 2e Adjoint et Florian Poussard non présent sur la photo.

Agence Postale Communale

27 juillet 2026, le jour où le couperet est tombé sur le cou de l'agence postale communale de notre commune. Un simple courrier recommandé émanant de la direction du maillage territorial de la Poste basée à Caen, qui décidait unilatéralement de ne pas renouveler la convention qui nous unissait. En aucun cas, cette décision n'est imputable à la commune, qui avait exprimé lors de la dernière séance du conseil, un présage funeste sans doute, son souhait de continuer à assurer ce service à la population. De mon côté, je n'ai pas rendu publique immédiatement cette information, car j'ai essayé d'argumenter et de contacter des élus pour m'aider à contrecarrer ce choix de fermeture, mais l'argumentaire financier de la Poste, sur la fréquentation insuffisante, un chiffre d'affaire en baisse et des frais en hausse, était difficilement négociable (la Poste ayant un statut de société anonyme depuis 2010, avec des capitaux publics, elle est soumise à la 3e directive postale de l'Union européenne qui prévoyait l'ouverture totale du marché à la concurrence, en 2011). L'Agence Postale Communale fermera définitivement le 1er décembre 2026.

Une évidence s'impose malheureusement dans nos villages, à Montfarville comme ailleurs, la population vieillit. Depuis ce début d'année 2026, bon nombre de nos chers anciens nous ont quittés, 15 Montfarvillais sont décédés et il y a eu des départs en Maison de retraite ou rapprochements familiaux, et si des maisons se retrouvent en vente, les prix de l'immobilier ne permettent pas à des jeunes de s'installer sur la commune. Je le répète haut et fort les résidences secondaires ne sont pas l'avenir de notre communauté et il nous faudra trouver les moyens d'arrêter cette dérive mortifère dans nos campagnes.

Pour finir sur une note plus positive, et au-delà de ces chiffres, il restera je pense, une belle aventure humaine commencée en 2009 et qui aura donc duré 18 ans. 18 années au service des Monfarvillais, avec une présence à l'agence postale du poste du lundi au samedi (samedi hors juillet et août) pour un service apprécié de toutes et de tous. Plus qu'une agence postale c'était aussi un endroit de rencontre et de convivialité avec Jessica, Natacha et ensuite Danièle. Cette agence assurait un service plus large que la vente de timbres ou l'expédition de colis, un vrai lien social, un service public au sens noble du terme. Il est parfois difficile de trouver les mots pour exprimer sa gratitude mais au nom des Monfarvillais, je ne vous remercierai jamais assez, vous le personnel communal, pour le travail accompli, la disponibilité, l'écoute et le temps partagé pour aider nos concitoyens. *Dominique Martin, Maire de Montfarville*



Le *Montfarvillais*

Directeur de publication : *M. Dominique Martin*
Comité de rédaction : *M. Dominique Martin, Mme Véronique LYTWYN, Mme Jessica Leboul*
Crédit-Photos : *M. Dominique Martin, M. F. Senges Mme Elisabeth Dozière, Mme Françoise Leterrier, Comité des Fêtes et Loisirs Montfarvillais,*
Mise en page : *Mme Jessica Leboul, M. Dominique Martin*
Correction : *Mme Anne-Marie Renouf*
Impression : *Imprimerie Le Révérend*

Philippe

Ce premier jour de juillet, Phillipe Houchard, notre agent technique a fait valoir ses droits à la retraite.
Nous savions bien que ce moment arriverait un jour, mais cela fait bizarre de le voir partir.
Pendant ces quinze années au service de la commune et des Monfarvillais, son engagement, sa disponibilité, et son implication de chaque instant et tout cela dans la bonne humeur, été comme hiver, ont été appréciés de tous.
Travaillant de façon très autonome, anticipant souvent les tâches à accomplir dans bien des situations, il laisse une trace auprès de ceux qui l'ont connu au sein des conseils municipaux, comme auprès du personnel de la mairie pour lequel, il a toujours été disponible, avec son calme, et cette capacité à trouver une solution à tout.
Pour assurer la suite, il a pendant une période de disponibilité, bien aidé son successeur pour lui faire découvrir le village, routes et chemins, matériels, préparation des manifestations, saisonnalités des travaux sur la commune, et de tout cela nous l'en remercions encore.
Alors nous lui souhaitons une bonne retraite, une période de vie s'achève, une autre commence et nous espérons le meilleur pour lui et son épouse, Annick, qui a bien donné aussi pour la commune.



Phillipe Houchard et son remplaçant Dimitri Lerévérend

Aujourd'hui, nous souhaitons bien sûr la bienvenue, au sein de l'équipe communale, à notre nouvel agent stagiaire, **Dimitri Lerévérend**, un enfant du Val de Saire qui aura à cœur, j'en suis certain, de marcher dans les pas de ses prédécesseurs.

AUAL (Association des Usagers de l'Anse de Landemer)





Le 18 juillet dernier, l'AUAL a eu le plaisir d'organiser une manifestation nautique, avec le soutien de la mairie de Montfarville et la SNSM de Barfleur, dans le cadre exceptionnel de notre Anse de Landemer.
Les premiers participants sont arrivés vers 9h. La mer était à mi-marée et le Cap a commencé à vibrer d'une effervescence inhabituelle. Enfants et adultes se sont alors succédé aux séances d'initiation de rame et de godille.
Après 15 minutes d'initiation individuelle, la plupart d'entre eux, bien que n'ayant jamais ramé auparavant, étaient capables d'avancer seuls à l'aide des 2 avirons. Ils ont tous participé ensuite aux courses de rame.
Concernant la godille, qui repose sur une technique, à un seul aviron, plus compliquée à acquérir que la rame, tous les novices qui s'y sont essayés ont au moins assimilé le geste à faire. Il ne leur reste plus qu'à pratiquer !
Les courses ont été particulièrement disputées et animées, notamment avec les parents qui encourageaient les concurrents depuis la jetée.
Enfin, entre les animations nautiques, les jeux, l'initiation aux nœuds marins (assurée par le Musée Atelier de Barfleur), et l'atelier d'explication des marées, ont également eu leur succès.
Globalement, ce fut une très belle journée, ensoleillée, animée, conviviale et familiale, comme nous l'avions souhaité. La fréquentation a été au-dessus de nos attentes, et les commentaires des participants, très encourageants.
Certains ont même déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine…





Bibliothèque

C’est toujours le moment de prendre un bon livre.

Á la bibliothèque, il y a l’embarras du choix : roman policier, roman historique, roman témoignage, roman d’anticipation, bandes dessinées adultes et juniors, mangas, DVD et CD, livres documents sur tous les sujets, et un très large espace d’ouvrages et d’albums pour les jeunes et même les très jeunes. Une place est réservée au fonds local qui propose des ouvrages d’auteurs normands et de nombreux documents.

Des titres de livres en gros caractères sont également proposés afin que la lecture reste possible pour tous.

Même si vous êtes un lecteur assidu, vous ne parviendrez pas à épuiser les propositions car 400 à 500 ouvrages nouveaux arrivent tous les 6 mois par un échange de la Bibliothèque Départementale de la Manche. Vous trouverez des livres de parution très récente et pourrez demander à les réserver si un autre lecteur a déjà emprunté celui que vous souhaitez.

Cet été, votre bibliothèque a proposé une exposition photo de Serge Fauve, avec le concours de la Bibliothèque Départementale. L’exposition s’est tenue jusqu’au 31 août, à la Maison Médicale.

Les créneaux d’ouverture de la bibliothèque sont les suivants :

- **Lundi de 17h à 19h**
- **Mercredi de 10h à 12h**
- **Vendredi de 17 h à 19h**
- **Samedi de 10h à 12h**

L’adhésion, nécessaire pour emprunter des ouvrages, est gratuite. Les résidents secondaires et les vacanciers sont également bienvenus.

Enfin, si vous aimez les livres et avez envie d’investir davantage la bibliothèque, n’hésitez pas à contacter l’équipe pour, peut-être, en devenir membre.

Bibliothèque Municipale

Montfarville

Tél. 02.33.43.52.78

bibliotheque-montfarville@wanadoo.fr









Amicale Les Partants

"Les voyageurs adhérents de l'association l'amicale les partants, ont cette année, eu l'opportunité de participer au traditionnel voyage d'hiver à Chamonix. Les voyageurs d'été ont, quant à eux, profité d'une chaude croisière sur le Danube en ce début d'été.

En 2027, l'amicale propose de nouveau, deux séjours :

Le premier, du 30 janvier au 6 février, se déroulera à Montchavin la Plagne.

Quant au second, l'association propose aux adhérents un circuit découverte de l’Albanie, du 19 au 26 septembre.

Si ces séjours, alliant visites, détente et convivialité, vous intéressent, vous pouvez nous rejoindre en contactant :

Colette LEMARCHAND au 06.13.51.48.98

ou à l'adresse mail lespartants50@gmail.com."

Anciens combattants de Montfarville-Barfleur

Il y a 81 ans... le 8 mai 1945



Cette année, il revenait à la commune de Montfarville d'organiser et d'accueillir la cérémonie cantonale du 8 Mai.

Et c'est donc à l'invitation du maire de Montfarville, Dominique Martin et de Charles Michel, président de la section des anciens combattants de l'ex-territoire communautaire de Quettehou que se sont retrouvées plus de 150 personnes, 17 porte-drapeaux et bon nombre d'élus du Val de Saire réunis pour commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale,



Après un rassemblement dans la cour de la mairie, le cortège s'est dirigé vers l'église Notre-Dame de Montfarville où l'office religieux fut célébré par le père David Lerouge. Á la suite s'est déroulé, devant le monument aux morts, l'hommage rendu aux enfants de Montfarville morts pour la France dans les différents conflits et chaque section des anciens combattants a déposé une gerbe pour honorer ses camarades disparus.

Pendant cette cérémonie, avant le discours officiel de la ministre des Armées lu par M. le Maire, M. Charles Michel, Président de la section des anciens combattants, a lu un discours déclarant notamment :

«Nos plages, villages et haies ont été le théâtre du Débarquement et depuis 1914, trois générations de Français ont sacrifié leur vie pour leur pays. Les anciens combattants ont lancé un appel car nous ne laisserons jamais l'oubli recouvrir le sacrifice des anciens. Nous veillerons à ce que les générations futures sachent que la paix n'est pas un dû, mais un bien précieux à défendre chaque jour. Vive la république et vive la France».

Après cette belle commémoration, cette nombreuse assistance s'est dirigée vers la salle polyvalente pour partager un verre de l'amitié.



Le Panier du Val de Saire



Il y a près de 25 ans, un groupe de personnes observait les problèmes économiques induits par l'évolution de la société et du monde du travail et faisait le constat que pour certains, les difficultés impactaient jusqu'à la simple possibilité de se nourrir.

Ce groupe de personnes décidait de créer une association pour que l'aide de la Banque Alimentaire ne soit plus accessible qu'aux seuls citadins.

Ainsi naissait le Panier du Val de Saire afin de recevoir les demandes et de délivrer les colis alimentaires mensuels de la Banque Alimentaire Départementale (sise à St-Lô).

Bien sûr, peu des membres fondateurs sont encore actifs pour les distributions de colis, mais ils ont transmis l'envie, la détermination et l'expérience nécessaires à poursuivre leur mission, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et celui de la commune.

L'équipe des bénévoles se renouvelle, fidèle aux valeurs des créateurs.

Si vous connaissez une personne ou une famille en difficulté, invitez-la à contacter le Panier du Val de Saire pour obtenir un colis alimentaire qui lui sera attribué après avoir fait le point sur sa situation et obtenu l'accord de la Mairie.

Et si vous avez un peu de temps disponible et envie de l'investir dans une action bénévole utile, n'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner et décider.

Contacts Panier du Val de Saire :

Président : Gérard Parent : 06 67 37 08 55

Pour Montfarville : Jocelyne Rocques : 06 81 63 30 99

Balades et Découvertes en Val de Saire

Une parenthèse au fil de l'eau pour les baladeurs du Val de Saire

Lundi 22 juin, notre association Balades et Découvertes en Val de Saire a vécu l'un de ces moments qui font le sel de la vie associative : notre traditionnelle sortie annuelle, attendue chaque année avec impatience par nos adhérents.

Nous étions 46 à embarquer pour une belle escapade à bord des bateaux de Les Bateliers du Cotentin la Rosée du Soleil, au cœur d'un environnement naturel aussi paisible que remarquable. Portés par le calme de l'eau, la beauté des paysages et la curiosité de chacun, nous avons partagé une parenthèse hors du temps, propice aux échanges, aux sourires… et à ce plaisir simple d'être ensemble.

La journée s'est poursuivie autour d'un déjeuner convivial, prolongeant cette belle atmosphère faite de découvertes et de bonne humeur. Car au fond, c'est bien cela l'esprit de notre association : marcher, explorer, apprendre, mais surtout créer du lien et partager des moments qui nous rassemblent.

Tout au long de l'année, Balades et Découvertes propose des sorties accessibles à tous, dans un esprit de convivialité et d'ouverture.

Alors, si l'envie vous prend de chausser de bonnes chaussures, de partir à la découverte de notre beau territoire, de partager de beaux moments et de rejoindre une association où convivialité rime avec curiosité, nous serons heureux d'accueillir de nouveaux baladeurs pour écrire avec nous la suite du chemin.

Contact Association : Alexandra Kaladgew, présidente, 06 21 93 40 62



Association Animation Montfarvillaise - section Gym

Toutes et tous en forme avec la gym de Montfarville !
L'association Animation Montfarvillaise vous propose des cours
de gymnastique dans la salle polyvalente tous les jeudis.
Les cours sont dispensés par Adèle, animatrice diplômée,
Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Sport Vitalité.
Cette année nos effectifs sont en hausse et nous comptons plus de 40 adhérents.

Nouveauté :
Depuis le 10 septembre 2026 nous proposons, les jeudis :
une séance de gym douce de 17h à 18h et une séance de gym tonique de 18h à 19h.
Amies et amis sportifs, n'hésitez pas à nous rejoindre !
Deux séances de découverte gratuites et sans engagement vous sont offertes pour connaître notre activité.

Renseignements: 06 04 14 75 53





L'Atelier du Val de Saire

L'année 2025/2026 a été riche en nouvelles expériences car 4 nouveaux adhérents sont arrivés, un venant de l'aquarelle et voulant s'essayer à l'huile, et une autre adhérente qui nous a initiés au pouring.

Nous avons l'intention de faire une exposition de notre travail dans le courant de cette année 2026/2027, lors d'une manifestation dans la commune.



Si vous voulez nous rejoindre, nous avons repris le 8 septembre.

Pour tout renseignement merci de contacter le 06.81.89.20.54.

Nous remercions chaleureusement la municipalité pour son aide : la mise à disposition de la salle lumineuse et la subvention octroyée.

Le bureau.

FLEURS EN SAIRE
fleursensaire@gmail.com

Voilà déja un an que l'association Fleurs en Saire a été créée. Avec maintenant 45 adhérents de jardiniers amateurs, nous avons pu proposer des manifestations tout au long de l'année en essayant d'avoir au minimum une rencontre mensuelle. Des visites de jardins d'adhérents, des ateliers spécifiques (bouturage, multiplication de vivaces...), des conférences, des visites de jardins remarquables et des ventes de plantes sur le marché de Barfleur ont rythmé cette année.

Les 6 et 7 juin lors de la fête de l'association, un adhérent a ouvert son jardin de Montfarville et plus de 70 visiteurs ont pu le visiter.



Pour l'an prochain, l'assemblée générale en janvier fixera le calendrier des diverses manifestations.

Les inscriptions sont toujours possibles en téléphonant au : 06.33.18.22.15 ou par mail : fleursensaire@gmail.com

Calendrier de fin d'année :

- Octobre - symbolique des fleurs (conférence)
- Novembre - les agrumes dans le Nord-Cotentin (visite de jardin)
- Décembre - couronne de Noël et art floral (atelier).









Club aux cheveux d'argent Montfarvillais



Cette Année, pour le club des anciens, l'année a été un peu triste. En effet, deux personnes qui faisaient partie du club sont malheureusement décédées. Il s'agit de Madame Bellamy Marie-Madeleine et Madame Agneray Marie-France qui vont beaucoup nous manquer.

Le dimanche 14 décembre nous sommes allés au «Tambour» à Saint-Vaast-la-Hougue, nous y avons déjeuné le midi, le repas était très bon et le spectacle cabaret magnifique, tout en couleur et le tout dans la bonne humeur, ce qui a vraiment fait plaisir à nos anciens.

Le dimanche 3 Mai c'est à Bricquebec que nous avons continué nos sorties, nous sommes allés voir Michelle Torr avec le Moulin de la Guinguette, il y avait repas le midi avec des animateurs et des artistes chanteurs et pour terminer Michelle Torr est venue chanter pour le plus grand plaisir de tous.

Au mois de juin nous avons été au club faire nos jeux l'aprés-midi et à 16h30 nous avons fini la journée avec un goûter au restaurant" la Marée" à Barfleur afin de profiter du soleil.



Toujours au mois de juin nous avons refait l'experience mais cette fois au restaurant le «Café de France» à Barfleur et toujours pour que nos anciens profitent du soleil.

Nous avons continué nos sorties en allant manger au restaurant "Le Liberté" à la Pernelle. L'accueil a vraiment été très chaleureux et familial et le repas excellent, avec une entrée au choix et de la joue de porc et purée maison, suivie d'un dessert au choix.

Toutes nos sorties sont entièrement payées par le club : aucune participation n'est demandée à nos adhérents.

Pour les personnes intéressées par notre club il suffit de venir le mardi après-midi à 14h00 à la salle de convivialité.
La 1re fois vous pouvez venir juste pour voir comment ça se passe et si cela vous plaît, il vous sera juste demandé 1€ pour la participation du goûter. Si ça vous a plu et que vous décidez de nous rejoindre une adhésion annuelle vous sera demandée et toujours 1€ par goûter.

Nous acceptons toutes les personnes désireuses de venir nous rejoindre, commune et hors commune.

Pour tous renseignements téléphoner au 06/12/40/62/20

Comité des Fêtes et Loisirs Montfarvillais

Cette année le comité des fêtes n'a pas été très actif et je m'en excuse.
Ceci pour des raisons qui me sont personnelles.
Nous avons commencé l'année avec notre traditionnelle distribution de muguet pour nos anciens, pour y avoir le droit il faut avoir 70 ans avant le 1er Mai.
Je tiens à préciser que la personne la plus ancienne à qui nous offrons du muguet est Madame Torchy Jacqueline rue de Barville et elle est âgée de 99 ans.

Pour les manifestations à venir vous serez prévenus au fur et à mesure.

Delaplanque Josiane



Promotion Culturelle Montfarvillaise

Exposition de photos et d'aquarelles avec Monique et Serge Fauve

210 visiteurs se sont déplacés du Val de Saire pour cette exposition exceptionnelle de Monique et Serge Fauve ce week-end du 14 et 15 mars à Montfarville. Le public a effectué un superbe voyage au bout du monde à travers des portraits peints à l'aide de différentes techniques, dont des pastels hors du commun, mais aussi des photos prises en Asie. Nous avons également découvert en avant-première une série de portraits de pêcheurs locaux. Beaucoup de talent dans ces œuvres que ce soit sur le plan technique comme sur la sensibilité qui en ressort, à partager sans modération. Ces deux talents se complètent parfaitement ; « on repart époustouflé par la beauté des paysages et les photos des personnages des pays lointains » cette exposition a invité au voyage, à la discussion, autour d'un café. Vous retrouverez Monique et Serge Fauve avec d'autres portraits du monde dans d'autres expositions, restez attentifs vous pourrez voyager de nouveau avec eux. Vous retrouverez Monique et Serge Fauve les 14 et 15 novembre à Quettehou lors du 13e Festival du Voyage où ils exposeront des photos et peintures sur le Mali et où ils projetteront un film.

L'association Promotion Culturelle Montfarvillaise remercie la municipalité de Montfarville pour avoir permis cette exposition hors du commun et merci aux presses et aux internautes.

80 € seront reversés à la SNSM de Barfleur par la vente de deux superbes tableaux qui feront voyager les acquéreurs.







Montfaraquarelle

Tous les jeudis, de 10h à 12h, notre association Montfaraquarelle, réunit une quinzaine de membres passionnés, amateurs confirmés, artistes créateurs (trices) dans l'espace de la salle de convivialité de Montfarville. Nous partageons techniques, inspiration, astuces et trouvailles pour créer des paysages délicats.
Loin de toute compétition, nous privilégions l'échange et l'entraide.
Notre association est ouverte à toutes et tous, débutant(e)s et confirmé(e)s.

Exposition samedi 28 et dimanche 29 novembre 2026
salle de convivialité de 10h à 19h

De sujets thématiques en exposition annuelle, « Au fil de l'eau » est le thème de notre prochaine exposition qui vous fera découvrir la progression de chacun(e) dans une ambiance bienveillante qui permet à l'art de devenir un langage partagé.



Pour tout renseignement contactez :
Fabrice Pouteaux
06.95.58.55.47

Assemblée Générale



L'association enregistre l'arrivée de deux nouveaux bénévoles Annick et Philippe Houchard. Durant l'année 14 bénévoles et 10 autres personnes, viennent en tant que bénévoles pour le festival du voyage, ce qui porte à 24 personnes le nombre de bénévoles dont ¾ sont Montfarvillais.

La Mairie de Montfarville était représentée par Madame Véronique Lytwyn 3e adjointe, en charge des associations, Monsieur Dominique Martin, Maire de Montfarville, s'étant excusé, pris par une autre réunion.

La secrétaire Madame Valérie Malon a été réélue à l'unanimité.
Les bilans : Moral, activités et financier ont été approuvés à l'unanimité après la présentation.
Composition du bureau de l'association : Présidente Elisabeth Dozière - Trésorier Roland Dozière - Secrétaire Valérie Malon

Une nouvelle fois nous pouvons dire que les manifestations grâce aux membres du bureau et aux bénévoles ont été un grand succès. **1500 participants**.



13e Festival du Voyage

samedi 14 novembre et dimanche 15 novembre 2026

Halle aux Grains à Quettehou

Vous rencontrerez lors de ce 13e festival des globe-trotters de toute la France venus avec leurs reportages. Ils sont partis autrement, partis pour une cause, partis pour témoigner, pour se débrouiller en route, pour découvrir des paysages incroyables, pour dialoguer avec les autres, avec la vie, qu'elle soit humaine ou végétale.

12 reportages sur notre planète, 4 stands et une exposition, vente de pâtisseries et boissons, stand «des Mins pour Madagascar», exposition des portraits du monde de Monique et Serge Fauve, stand de Constant Pelhate, stand organisation voyage Népal.

Le samedi 14h - 18h (ouverture des portes 13h30)
Intro et l 'Alsace de Sylviane et Jean-Michel Quinton - Madagascar, l'île des contrastes de Marie-Odile Lecres - La traversée slovène de Constant Pelhate - Cuba par les cyclomigrateurs - Le Vietnam au fil des savoirs de Sylviane et Jean-Michel Quinton.

Le samedi soir un grand film sur le Népal à 21h (ouverture des portes 20h45)



Dimanche 14h - 18h (ouverture des portes 13h30)
Planète Dunes de Claudette Thomas - L'Écosse à vélo de Benoît Canler - Madagascar et le tourisme solidaire au Pays des baobabs de Marie-Odile Lecres - L'Indochine de Catherine et Clément Lièvre - Mali, village de brousse de Monique et Serge Fauve - Du Gange au Kerala, l'Inde des festivals et cérémonies religieuses d'Olivier Danbricourt.

Réservations à l'association : 02.33.43.20.68
et sur : promotionculturellemontfarvill@gmail.com
• 5 euros par après-midi ainsi que le soir *Repas déjà COMPLET*
Programme sur http://www.festivalduvoyage.fr





CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 09 MARS 2026

Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Présents : MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jean-Claude Ledoublée.
Absents excusés : MM. Jérôme Meurie (ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie Rocques), Dominique Delbecque (ayant donné pouvoir à M. Patrick Sablé), Mmes Martine Léger (ayant donné pouvoir à M. Dominique Martin), Virginie Godan (ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude Ledoublée).

Numéros	Délibérations
001	**Désignation du secrétaire de séance : Délibération n° 2026-03-001** M. Henry Delaplace est le conseiller suivant dans l'ordre inverse du tableau. Le Conseil,ayant accepté à l'unanimité que cette désignation soit votée à bras levé, M. Henry Delaplace est désigné secrétaire de séance à l'unanimité. *Adoptée à l'unanimité.*
002	**Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/11/2025 : Délibération n° 2026-03-002** *Le procès-verbal de la réunion du 24/11/2025 est adopté par 12 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 2 voix contre (MM. Patrick Sablé, Dominique Delbecque).*
003	**Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 : Délibération n° 2026-03-003** Pour l'exercice 2025, la réalisation des dépenses et des recettes, en section d'investissement et de Fonctionnement, peut se résumer ainsi :

	Investissement Euros		Fonctionnement Euros		Ensemble Euros	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opération de l'exercice	153 117 195 704	223 188	547 316	380 455 694 959	153 117 743 019	380 455 918 147
Totaux	348 821	223 188	547 316	1 075 414	896 137	1 298 602
Résultats de clôture Restes à réaliser	125 633 3 270	27 645		528 098	3 270	402 465 27 645
Totaux cumulés	128 903	27 645		528 098	3 270	430 110
Résultats définitifs	**101 258**			**528 098**		**426 840**

	Il est donc proposé au Conseil d'approuver le Compte Financier Unique tel que présenté. M. Jean-Marie Rocques sort de la salle. *La proposition est adoptée par 10 voix pour (MM. Dominique Martin, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jean Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 2 voix contre (MM. Patrick Sablé, Dominique Delbecque), 2 abstentions (MM. Jean-Marie Rocques, Jérôme Meurie).* M. Jean-Marie Rocques revient dans la salle. *Adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, 1 NPPV.*
004	**Restauration générale de l'église - Choix du maitre d'œuvre (Phase 1) : Délibération n° 2026-03-004** A la suite de l'appel d'offre lancé le 26 juillet 2025, après une première sélection validée par le Conseil le 24/11/2015, trois candidats (Atelier Grise!, groupement Laquaine, groupement Pougheol) ont présenté leur offre devant le Conseil. Les membres du Conseil présents à ces présentations ont été invités à noter les candidats sur 4 critères techniques (les notes des critères « prix » et décomposition du prix font l'objet d'un calcul objectif).

Synthèse

		%	M. Laquaine	Atelier Grisel	M. Pougheol
Note financière	Prix	30,00	30,00	24,00	20,70
	Décomposition du prix	5	0,00	0,00	0,00
Note technique	Analyse de l'opération	20,00	15,11	18,22	14,10
	Analyse méthodologique	15,00	11,56	12,89	10,05
	Organisation de l'équipe	15,00	10,67	13,22	10,05
	Présentation	15,00	12,33	12,11	11,10
Total		100,00	79,67	80,44	66,00

Numéros	Délibérations
	Il est proposé au Conseil que l'Atelier Grisel assure la maîtrise d'œuvre de la phase 1(clocher) des travaux de restauration générale de l'église. M. le Conservateur des Monuments Historiques a indiqué qu'il validera ce choix. *Cette proposition est adoptée par 11voix pour {MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 1voix contre (M. Dominique Delbecque), 2 abstentions (MM. Patrick Sablé, Yvann Delaplanque).*
005	**SAFER convention « vigifoncier : Délibération n° 2026-03-005** La SAFER de Normandie a proposé à la commune d'adhérer au service « vigifoncier », qui permet d'avoir connaissance, compte tenu du droit de préemption de la SAFER, des cessions de parcelles dans un délai de 10jours. Cela permettra à la commune : • De prévenir l'acquéreur, avant l'achat définitif, de ce qu'il lui est autorisé à faire, et, a contrario, de ce qu'il lui est interdit de faire sur la parcelle concernée ; • De mandater la SAFER afin de préempter pour le compte de la commune sur une acquisition, dans le cadre de la compensation de l'emprise foncière agricole ou la protection de l'environnement ; La charge pour la commune est de 150 € (H.T./an. Ilest proposé au Conseil d'adhérer à ce service. *Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*
006	**Modification de la clé de répartition de la participation des communes au financement des services communs du pôle de proximité : Délibération n° 2026-03-006** Ilest proposé de modifier la répartition entre les communes de l'excédent de charges ,l'alinéa portant sur la « clé de répartition de solidarité » comme suit : • A compter du 1er janvier 2026, la clé de répartition de solidarité arrêtée pour l'évolution des coûts du service commun du Pôle de Proximité du Val de Saire est basée sur la population INSEE des communes membres. • Cette clé de répartition sera automatiquement revue à chaque début de mandat : elle correspondra à la population INSEE des communes membres, de l'année précédant la ère année de mandat. L'ancienne clé de répartition actuelle était basée sur la population DGF des communes en 2016. *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*
007	**SA HLM du Cotentin avenant à la convention de réservation : Délibération n° 2026-03-007** L'ANCOLS a identifié comme une irrégularité, le fait, que pour deux programmes, la gestion des réservations a été attribuée à la commune, alors qu'ils n'avaient pas bénéficié de contreparties : - 10 logements situés du 11au 19 résidence Le Clos Neuf - 9 logements situés du 1au 10 résidence Le Clos Neuf. Afin de rectifier cette irrégularité, il est proposé de modifier par avenant la convention de réservation. La commune reste ainsi réservataire, directement et par délégation de 16 logements sur les 26. *Cette proposition est approuvée à l'unanimité.*
008 .	**Personnel communal -participation financière des communes à la souscription d'une mutuelle prévoyance : Délibération n° 2026-03-008** Le Gouvernement a rendu obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle prévoyance, à compter du 01/01/2026 (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie). Concernant la participation communale à la protection sociale complémentaire santé, il est proposé de fixer celle-ci à 10 euros par mois (le montant ne peut être inférieur à 7 euros par mois et par agent). *Cette proposition est adoptée par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), et 1abstention (M. Florian Poussard).*
009	**Demandes d'aide sociale : Délibération n° 2026-03-009-1** Il est proposé au Conseil municipal d'accepter une demande d'élection de domicile (Article L.264-2 et suivants du Code de l'action sociale et des familles). *Cette proposition est adoptée par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mme Virginie Godan), et 1abstention (Mme* Martine Léger).

Numéros	Délibérations
	Délibération n° 2026-03-009-2 il est proposé au Conseil municipal d'accepter la demande d'aide financière présentée le 18/02/2026 par l'Assistante Sociale du Secteur. *Cette proposition est adoptée par 12 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Mme Virginie Godan), et 2 abstentions (M. Jean-Claude Ledoublée, Mme Martine Léger).*

Délibération n° 2026-03-010 - Compte-rendu des délégations données au Maire :

Date de signature	Objet - Montant en euros HT	Entreprise
28/11/2025	Devis n° DE250033 du 24/11/2025 pour le fleurissement du bourg - 1 700.50 € HT et TTC	Association FIL & TERRE 50110 Bretteville
01/12/2025	Devis n° DV2025000789 du 21/11/2025 pour le curage des fossés -1000 ml - 1 800 €/2 160 €	SAS JM BOUCE 50630 La Pernelle
17/12/2025	Devis n° 1010001629 du 16/12/2025 pour la fourniture de pièces du désherbeur à gaz - 92.87 € / 111.43 € .	MELAIN MOTOCULTURE 50390 St-Sauveur-le-Vicomte
31/12/2025	Devis du 31/12/2025 pour la fourniture de petits fours au Vœux du maire - 995.26 € / 1 050 €.	Eric POUHIER Cuisinier traiteur 50330 Réthoville
15/01/2026	Devis n° DV2026000096 du 15/01/2026 pour le curage des fossés -540 ml - 956 €/1 147.20 €	SAS JM BOUCE 50630 La Pernelle
16/01/2026	Devis n° 651du 14/01/2026 la réparation de la toiture de la Maison médicale suite à la tempête GORETTI - 950 € / 1 045 €.	MONTFARBAT 50760 Montfarville
30/01/2026	Devis n° 663 du 29/01/2026 la réparation des toitures de la Mairie et de la Bibliothèque suite à la tempête GORETTI - 680 € / 816 €.	MONTFARBAT 50760 Montfarville
26/01/2026	Devis n° 2093427 du 26/01/2026 pour la fourniture de produits d'entretien - 361 €/433.20 €	L'ARTISANERIE Entreprise adaptée 18200 Saint-Amand-Montrond
26/01/2026	Devis n° 2094427 du 26/01/2026 pour des fournitures de bureau - 392.40 €/470.88 €	LE VERDIER Entreprise adaptée 18200 Saint-Amand-Montrond
05/02/2026	Renouvellement de l'adhésion au comité d'action sociale pour le personnel communal et retraités -Cotisation 2026 - 1 469.29 €	COS NORMAND 50000 Saint-Lô
06/02/2026	Renouvellement adhésion pour 3 ans de 2 certificats RGS clé USB cryptographique (pour transmission dématérialisée à ACTE) - 270 €/324 €	MANCHE NUMERIQUE 50000 Saint-Lô

Droit de Préemption Urbain :
Le 28/11/2025 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AI n° 159 sise 15 rue de la Voie Jurée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.

RÉUNION DU 22 MARS 2026

Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Etaient Présents : M. Dominique MARTIN, Mme Virginie GODAN, Mme Martine LÉGER, M. Jean-Luc LAMACHE, Mme Margot LUKOWSKI, M. Paul GOUVERNEUR, Mme Jennifer DEGUEUL, M. Florian POUSSARD, Mme Véronique LYTWYN, M. Claude LEDOUBLÉE, Mme Jocelyne ROCQUES, M. Jean-Claude LEDOUBLÉE, M. Yvann DELAPLANQUE.

Absents excusés : M. Henry DELAPLACE (ayant donné pouvoir à Mme Margot LUKOWSKI) ; Mme Françoise LETERRIER (ayant donné pouvoir à M. Dominique MARTIN).

Doyen d'âge : M. Jean-Claude LEDOUBLÉE

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	13	15

N°délibération	Délibérations du 22/03/2026
DE-2026-03-10	**Nomination du secrétaire de séance** A l'unanimité des présents et représentés, M. Florian POUSSARD est nommé secrétaire de séance. *Décision :* Adoptée
DE-2026-03-11	**Election du Maire** 1er tour de scrutin - Vote à scrutin secret Candidat : M. Dominique MARTIN Nombre de bulletins : 15 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8 A obtenu : M. Dominique MARTIN : 14 voix M. Dominique MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé. *Décision :* Adoptée
DE-2026-03-12	**Détermination du nombre d'Adjoints** La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Proposition : 3 adjoints Par 14 voix pour, 1 abstention s'étant manifestée, le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'adjoints. *Décision :* Adoptée
DE-2026-03-13	**Election des Adjoints** 1er tour de scrutin - Vote à scrutin secret Candidat : Liste conduite par Mme Margot LUKOWSKI Nombre de bulletins : 15 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8 A obtenu : la liste conduite par Mme Margot LUKOWSKI : 14 voix La liste conduite par Mme Margot LUKOWSKI ayant la majorité absolue, ont été proclamés et immédiatement installés : 1er Adjoint : Mme Margot LUKOWSKI 2e Adjoint : M. Jean-Luc LAMACHE 3e Adjoint : Mme Véronique LYTWYN *Décision :* Adoptée
	Lecture de la charte de l'élu local Lecture de la charte de l'élu local et remise d'un exemplaire aux membres du conseil municipal.
DE-2026-03-14	**Approbation du procès-verbal de la réunion du 09/03/2026** A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 09/03/2026. *Décision :* Adoptée
DE-2026-03-15	**Vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints** TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (Article L.2123-20-1du Code Général des Collectivités Territoriales) **POPULATION** (totale au dernier recensement avant le renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : **825** **I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)** Soit : indemnité (maximale) du maire + indemnités maximales des adjoints (nombre théorique) : Maire 44.30 % de l'indice brut 1027 + (4 x 11.77 %) de l'indice brut 1027 = **91.38 %** de l'indice brut 1027. **II - INDEMNITES ALLOUEES** **A. Maire :** \| \| Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) \| \| **Maire** \| 30.00 % \| **B. Adjoints au maire** \| \| Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) \| \| **1er Adjoint** \| 13.00 % \| \| **2e Adjoint** \| 11.77 % \| \| **3e Adjoint** \| 11.77 % \| Enveloppe globale : **66.54 %** de l'indice brut 1027 A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les indemnités allouées au Maire et aux Adjoints comme ci-dessus. *Décision :* Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h42.

RÉUNION DU 28 AVRIL 2026

Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Etaient Présents : M. Dominique MARTIN, Maire ; Mme Margot LUKOWSKI, 1er Adjoint ; M. Jean-Luc LAMACHE, 2e Adjoint ; Mme Véronique LYTWYN, 3e Adjoint ; Mme Françoise LETERRIER, M. Jean-Claude LEDOUBLÉE, Mme Jocelyne ROCQUES, MM. Claude LEDOUBLÉE, Paul GOUVERNEUR, Henry DELAPLACE, Mmes Martine LÉGER, Virginie GODAN, Jennifer DEGUEUL, MM. Florian POUSSARD, Yvann DELAPLANQUE, Conseillers municipaux.

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	15	15

N° délibération	Délibérations du 28/04/2026
DE-2026-04-16	**I. Nomination du secrétaire de séance** Mme Jennifer DEGUEUL est nommée secrétaire de séance. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-17	**II. Approbation du PV de la réunion du 22/03/2026** Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 22/03/2026. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-18	**III. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025** Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit : Excédent de fonctionnement global cumulé : …… …..528 098.30 € Affectation obligatoire couverture de l'autofinancement (c/ 1068) : 101 258.01 € Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : …426 840.29 € *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-19	**IV. Vote du Budget Primitif 2026** Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : - au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement ; - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'Investissement ; Section de Fonctionnement : DEPENSES 1 083 889.00 € RECETTES 1 083 889.00 € Section d'Investissement : 281 647.00 € 281 647.00 € TOTAL : 1 365 536.00 € 1 365 536.00 € Le Budget Primitif 2026 est présenté avec la nomenclature M57, conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2021 07 008 du 12 juillet 2021, décidant le passage par anticipation à la norme budgétaire et comptable M57 et ceci à compter du 1er janvier 2022. Il est proposé l'application de la fongibilité des crédits comme le prévoit le référentiel M57 et ainsi autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-20	**V. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026** Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux de l'exercice 2025. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14.07 % majorée de 60 % Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.27 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 16.77 % *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-21	**VI. Nomination des délégués aux instance intercommunales** **Délégués au SIRSEV** **Délégués titulaires :** - Mme Margot LUKOWSKI - Mme Jocelyne ROCQUES **Délégués suppléants :** - Mme Virginie GODAN - M. Jean-Luc LAMACHE *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2021-01-21-1	**Délégué au SDEM50** - M. Henry DELAPLACE *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-01-21-2	**Délégué à MANCHE NUMERIQUE** - M. Henry DELAPLACE *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-01-21-3	**Délégués au COS NORMAND** **Délégué titulaire :** - M. Yvann DELAPLANQUE **Délégué suppléant :** - Mme Margot LUKOWSKI *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-01-21-4	**Représentant de la CLECT auprès de la CA du Cotentin** - Mme Véronique LYTWYN *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-01-21-5	**Correspondant Défense** - M. Florian POUSSARD *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-01-21-6	**Correspondant Sécurité Routière** - M. Jean-Luc LAMACHE *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-01-21-7	**Correspondant du Plan Communal de Sauvegarde** - M. Jean-Luc LAMACHE *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2021-01-21-8	**Référent Forêt-bois** - M. Jean-Claude LEDOUBLÉE *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-22	**VII. Mise en place des commissions communales** **1. Commission d'Appel d'offre** **Délégués titulaires :** - Mme Martine LÉGER - M. Henry DELAPLACE - Mme Véronique LYTWYN **Délégués suppléants :** - M. Jean-Luc LAMACHE - Mme Margot LUKOWSKI - M. Florian POUSSARD **2. Commission électorale** - Mme Martine LÉGER **3. Commission des Bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, du cimetière, des espaces publics, de l'urbanisme et de la sécurité routière** M. Jean-Luc LAMACHE, M. Jean-Claude LEDOUBLÉE, M. Claude LEDOUBLÉE, M. Yvann DELAPLANQUE. Référent : M. Jean-Luc LAMACHE. **4. Commission de la vie économique, du tourisme, des transports, de l'environnement, de la gestion des déchets (OM)** Mme Véronique LYTWYN, M. Paul GOUVERNEUR, Mme Margot LUKOWSKI, Mme Françoise LETERRIER. Référent : Mme Véronique LYTWYN **5. Commission de la communication interne et externe, de la culture, des relations avec les associations, du Montfarvillais** Mme Françoise LETERRIER, M. Paul GOUVERNEUR, M. Yvann DELAPLANQUE, Mme Jolelyne ROCQUES. Référent : Mme Véronique LYTWYN **6. Commission des affaires sanitaires et sociales, de la gestion des HLM, de la Jeunesse, des Anciens, du lien intergénérationnel** Mme Margot LUKOWSKI, Mme Jocelyne ROCQUES, Mme Martine LÉGER, Mme Virginie GODAN, M. Yvann DELAPLANQUE, M. Florian POUSSARD. Référent : Mme Margot LUKOWSKI **7. Commission des Finances** Mme Margot LUKOWSKI, M. Jean-Luc LAMACHE, Mme Véronique LYTWYN, M. Claude LEDOUBLÉE, M. Paul GOUVERNEUR, Mme Françoise LETERRIER, Mme Jocelyne ROCQUES, M. Henry DELAPLACE. Référent : Monsieur le Maire **8. Commission communale des Impôts directs (CCID)** Le Conseil Municipal propose une liste de 24 personnes suite à laquelle le Directeur départemental des Finances Publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, composant la CCID. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-23	**VIII. Vote des délégations consenties au Maire** Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé au Conseil Municipal, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, des délégations. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-24	**IX. Festival des traversées de Tatihou 2026 - Convention de partenariat avec le Département de la Manche** Il est proposé au Conseil Municipal : - D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat proposée par le Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre de la 32ème édition du festival Les Traversées de Tatihou, ainsi que tout document y afférent ; - d'Autoriser le règlement de la participation communale demandée, qui s'élève à 900 € (neuf cents euros). Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 à l'article 65733. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-25	**X. Bibliothèque municipale-Convention de partenariat avec le Département et la BDM** Dans le cadre de son plan départemental de lecture publique pour la période 2025 – 2030 le Département de la Manche propose de renouveler la convention de partenariat pour la bibliothèque municipale. Il est proposé au Conseil Municipal : - d'Accepter la convention de partenariat pour la bibliothèque municipale proposée par le Conseil départemental de la Manche, - d'Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. *Décision :* Adoptée à l'unanimité

N° délibération	Délibérations du 28/04/2026
DE-2026-04-26	**XI. <u>SDEM50 – Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »</u>** La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adressé une motion au SDEM50 concernant un projet de loi de décentralisation qui vise notamment à transférer la compétence distribution énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) au département. Cette mission est assurée par le SDEM50 Celui-ci a validé cette motion lors de la séance du comité syndical en date du 26/03/2026 et sollicite le soutien des collectivités adhérentes. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la motion proposée par la FNCCR. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-04-27	**XII. <u>CA du Cotentin – Avis sur le PLUi Est Cotentin arrêté par le Conseil communautaire le 05/02/2026</u>** Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de PLUi Est Cotentin arrêté le 05/02/2026 par le Conseil communautaire de la CA du Cotentin. Considérant : - Que des parcelles constructibles sur le Plan Local d'Urbanisme de Montfarville (zone AUb) et desservies par les réseaux sont passées en zonage A (Agricole) dans le projet de PLUi ; - Que des parcelles en zone A sur le PLU de Montfarville, sont passées en zone U sans justification dans le projet de PLUi ; - Qu'il est irréalisable de construire 51 logements en densification au vu de la configuration des parcelles retenues en zone U dans le projet de PLUi ; - Que sur les 22 000 m² prévus en extension, dans le projet du PLUi, il est prévu 40 logements ce qui représente une superficie de 550 m² par logement, voirie comprise ; - Que le zonage N du PLUi concerne des zones potentiellement humides alors que la majorité de ces zones ont été drainées dans les années 80 ; - Considérant que les haies à protéger ont pour partie, disparu ou sont inexistantes, le projet de PLUi concernant ces haies, n'est en aucun cas le reflet de l'existant sur le territoire communal. Le Conseil Municipal : - EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) de l'Est Cotentin arrêté par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 05 février 2026 - DEMANDE à la Communauté d'Agglomération du Cotentin d'étudier la prise en compte de ces observations lors de la phase de reprise du dossier après avis PPA et enquête publique pour l'approbation du PLUi. *Décision :* Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

RÉUNION DU 30 JUIN 2026

Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

<u>Etaient Présents</u> : M. Dominique MARTIN, Maire ; Mme Margot LUKOWSKI, 1er Adjoint ; M. Jean-Luc LAMACHE, 2e Adjoint ; Mme Véronique LYTWYN, 3e Adjoint ; Mme Françoise LETERRIER, Mme Jocelyne ROCQUES, MM. Claude LEDOUBLÉE, Paul GOUVERNEUR, Henry DELAPLACE, Mmes Martine LÉGER, Virginie GODAN, Jennifer DEGUEUL, MM. Florian POUSSARD, Yvann DELAPLANQUE, Conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Jean-Claude LEDOUBLÉE Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Claude LEDOUBLÉE.

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

N° délibération	Délibérations du 30/06/2026
DE-2026-06-28	**I. <u>Nomination du secrétaire de séance</u>** Mme Virginie GODAN est nommée secrétaire de séance. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-06-29	**II. <u>Approbation du PV de la réunion du 28/04/2026</u>** Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28/04/2026. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-06-30	**III. <u>Attribution des subventions 2026</u>** Il est décidé d'accorder aux différentes associations des subventions pour un montant global de 7 770 €. *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-06-31-1 DE-2026-06-31-2	**IV. <u>Indemnités de gardiennage de l'Eglise</u>** Il est demandé au Conseil Municipal : - De verser une indemnité de gardiennage au prêtre affectataire ne résidant pas sur la Commune ; *Décision :* 14 voix pour et 1 abstention Adoptée - De renouveler le mandat et l'indemnité de la personne en charge de l'ouverture et de la fermeture de l'Eglise. *Décision :* Adoptée à l'unanimité

N° délibération	Délibérations du 30/06/2026
DE-2026-06-32	**V. <u>Amortissement pour la restitution de l'attribution de compensation des eaux pluviales urbaines 2025</u>** Les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux subventions d'équipement versées. Il est proposé de procéder aux amortissements pour la subvention suivante : compte \| Désignation \| Durée \| Montant annuel de l'amortissement 2046 \| restitution AC 2025 Eaux pluviales Urbaines \| 1 an \| 9 270 € *Décision :* Adoptée à l'unanimité
DE-2026-06-33	**VI. <u>Demande de participation financière pour la réalisation d'un accès et d'une aire de stationnement dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un bâtiments (ancien cinéma)</u>** M. PACHOT souhaiterait engager un partenariat avec une répartition de financement entre le Pôle de proximité du Val de Saire et la Commune de Montfarville pour la réalisation d'un accès et d'une aire de stationnement aux abords d'un bâtiment aménagé pour son entreprise « MONTFARBAT ». *Décision :* 14 voix contre et 1 abstention - Rejetée
DE-2026-06-34	**VII. <u>Demande d'inscription à l'école d'enfants domiciliés hors commune – Prise en charge par la Commune</u>** Une personne domiciliée à 50630 Quettehou souhaiterait scolariser ses enfants à Montfarville. La Présidente du SIRSEV souhaiterait l'engagement financier de la Commune pour la prise en charge des frais de fonctionnement scolaires. *Décision :* 13 voix contre et 2 abstentions - Rejetée
DE-2026-06-35	**VIII. <u>Compte rendu des délégations consenties au Maire n° 2026/02 Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes</u> :**

Date de signature	Objet - Montant en euros HT	Entreprise
07/05/2026	Modification du contrat Open pro fibre de la salle polyvalente avec l'ajout d'un tél mobile de secours si dysfonctionnement ligne mairie 88.20 € HT et TTC.	ORANGE 92130 Issy-les-Moulineaux
13/05/2026	Devis 460245 du 23/03/2026 pour la réparation du volet de cloche n°2 de l'Eglise – 264 € HT / 316.80 TTC.	CORNILLE-HAVARD 50800 Ville-du-Les-Poëles
13/05/2026	Devis D2602-1345 du 04/05/2026 pour une étude d'impact des nuisances sonores de la salle polyvalente – 2 350 € HT / 2 820 € TTC.	OUEST ACOUSTIQUE 72000 Le Mans
16/05/2026	Devis 1257 du 13/05/2026 pour le débroussaillage annuel des voies communales en mai/juin et octobre/novembre ; des chemins ruraux et routes départementales en agglomération en juillet et novembre/décembre - 7 740 € / 9 288 €.	ACL ESPACES VERTS 50760 Réville
01/06/2026	Devis 122942 du 29/05/2026 pour la fourniture de panneau et panonceau – 106.43 € / 127.72 €.	PROZON 13006 Marseille
09/06/2026	Devis 603789 du 29/05/2026 pour la fourniture d'un Pack défibrillateur extérieur (remplacement du matériel à la maison médicale).	MEDISAFE 64990 Lahonce
10/06/2026	Renouvellement adhésion – Cotisation annuelle 200 €.	Fondation du Patrimoine 92200 Neuilly-sur-Marne
10/06/2026	Renouvellement adhésion – Cotisation annuelle 110 € + abonnement annuel au mensuel « 36 000 communes » 10 €.	Association des Maires ruraux de la Manche 50260 Rauville-la-Bigot
12/06/2026	Devis 000511 du 08/06/2026 pour l'achat d'un onduleur – 79.17€ / 95 €.	MC INFO 50700 Lieusaint
18/06/2026	Devis 084304 du 28/05/2026 pour la fourniture d'un siège pour la bibliothèque municipale – 224.95 €/269.94 €.	BUREAU OUEST 50110 Cherbourg-en-Cotentin
04/05/2026	Délivrance concession nouvelle trentenaire avec caveau – Cimetière Rue es Pailles - 430 €	
20/05/2026	Délivrance concession nouvelle trentenaire sur concession existante– Cimetière Le Bourg – 280 €.	
20/05/2026	Délivrance concession nouvelle cinquantenaire sur concession existante – Cimetière La Bourg 400 €.	

Droit de Préemption Urbain :

Le 04/05/2026 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AH n° 6 sise 15 rue es Pailles.

Le 04/05/2026 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AD n° 86 sise 27 rue du Castel.

Le 23/06/2026 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AD n° 102, 139,136 sises 7 rue du Maire.

Le 23/06/2026 :Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AK n° 243, 244, 245, 295 sises 19 rue de La Madeleine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Comme chaque année, le semi-marathon organisé par l'A.S. Tourlaville est passé par Montfarville. Cette 24e édition s'est déroulée sous une chaleur étouffante avec un nombre record de participants. Les services techniques, les bénévoles et les élus en charge de l'organisation ont répondu présent. Pour la gestion des bénévoles sur Montfarville et l'intendance, la charge en est revenue pour sa première fois, à Véronique Lytwyn, la troisième adjointe, bien épaulée par Jessica et Jacky Simon. Á la fin de cette journée tout le monde s'est retrouvé à la salle de convivialité pour un apéritif / casse-croûte et la traditionnelle photo, qui pour une fois a été prise en intérieur, car une pluie d'orage s'est invitée pour clôturer cet après-midi, sans pour autant entamer la bonne humeur du moment. Encore une fois, **merci à tous**.







